

Eminence le Cardinal Simeoni, 27 mars 1888, (Statuts de 1888, pages 62-63) est bien claire et formelle à ce sujet."

Veillez agréer, monsieur le premier ministre, l'assurance de mon dévouement.

(Signé) E.-A. Card. TASCHEREAU,
Arch. de Québec.

CORRESPONDANCE

Monsieur le Rédacteur,

Comme votre excellente *Semaine Religieuse* est sans doute lue par un grand nombre de Prêtres-Adorateurs, avec votre bienveillante permission je me servirai de son intermédiaire pour faire à mes chers confrères la communication suivante. Ne serait-il pas à désirer que nous eussions, nous aussi, comme nos frères de France, nos réunions annuelles pour nous concerter sur le succès de notre belle société, et sur les moyens de propager de plus en plus la dévotion au Très Saint Sacrement dans notre pays? Nous pourrions y ajouter un pèlerinage au sanctuaire déjà si célèbre de Sainte Anne de Beaupré, ou à la chapelle du Sacré-Cœur de Jésus, à Joliette.

Pour assurer le succès de cette réunion, je crois que le moyen le plus pratique est que chaque associé, à l'envoi de son *libellum*, donne son adhésion au projet au R. P. Beaudry, notre zélé Directeur, qui, lui, pourra fixer le lieu et la date de la réunion à laquelle tous les associés se feront un devoir de se rendre.

Je sou mets bien humblement ce projet à mes bien chers confrères, et je prie le Bon Jésus-Hostie de le bénir et de le faire réussir, s'il doit en retirer une plus grande gloire.

Avec mes remerciements,

Monsieur le Rédacteur,

Votre bien humble en Jésus-Hostie,

UN PRÊTRE-ADORATEUR.

Les écoles protestantes dans la province de Québec

Le premier ministre de Québec a eu le devoir d'adresser au secrétaire protestant du Conseil de l'Instruction Publique, à la date du 27 juin dernier, un certain nombre de questions relatives aux écoles protestantes de la province de Québec.

Nous reproduisons quelques-unes de ces questions avec les réponses qui ont été faites; et nous engageons ceux qui tiennent